

## Poème sur la mort de Berquin

[Voir le document associé page 380 et 380 v°](#)

*L'Épître de Berquin* se trouve dans l'éd. Grenier des œuvres de Marot, I, pp. 151-153, (pièce XVIII). Paris, Garnier, 1879.

Ch. Martineau, qui lui consacre quelques lignes, ne semble pas mettre en doute son attribution à Marot.

Au contraire, pièce pas retenue par Mayer (éd. des *Épîtres*, London, Athlone Press, 1958) qui écrit (p. 55)

« Cette épître a été tirée par Guiffrey du ms. n° 202 (ancienne cote 189 B) de la BM Soissons. Il faut noter que le scribe ne l'attribue pas à Marot. Elle ne se trouve d'ailleurs dans aucun autre manuscrit. Dans ces conditions, l'authenticité de cette épître paraît extrêmement douteuse. Les arguments que Guiffrey a avancés en faveur de l'attribution à Marot sont des plus faibles. Louis de Berquin fut un des premiers martyrs de l'évangélisme et de l'humanisme. Il est certain que Marot a souffert pour la même cause. On peut donc admettre qu'il a éprouvé de la sympathie pour Berquin. De là à le faire l'auteur de cette épître il y a loin. »

ms BM Soissons

*BSHPF*, 1862 (XI, 129), d'après copie de Montaiglon

G. Guiffrey, *Œuvres de Clément Marot*, Paris, 5 vol. 1875-1931.

t. III, p. 107 : *Épître de Berquin*, attribuée à Marot.

*BSHPF*, 1903, LII, pp. 97-99.

Aucun de ces 2  
textes n'est très  
sûr

Pièce pas retenue dans l'éd. Y. Giraud

Son Telle (*Querela*), auteur = un ami de Berquin, témoin oculaire du supplice Philippe Montanus d'Armentières ? (qui raconta l'exécution à Erasme)

Nicolas Bérault ?

Gérard Roussel ?

Vatable ?

Lefèvre d'Étaples ?

Jacques Merlin, docteur de l'Université de Paris en 1510, † 1541.

En sa qualité de pénitencier de Paris, c'était son devoir d'assister les criminels et hérétiques avant leur exécution. Le *Bourgeois de Paris* mentionne deux circonstances où il remplit ce rôle (éd.

Lalanne, pp. 190, 291-292), la seconde étant l'exécution de Jacques Pauvan le 28 août 1526. Mais le *Bourgeois* ne mentionne pas qu'il ait été le confesseur de Berquin.

Tradition établie par Launoy (IV, P. 608), qui croyait que Berquin était mort en 1523, selon laquelle fut le dernier confesseur de Berquin ; son éditeur contesta la tradition, en disant que Merlin était en exil en 1529 à la mort de Berquin.

Pourtant il est chronologiquement possible que Merlin ait été à Paris au moment de cette exécution : avait passé 2 ans en prison\* du 13 avril 1527 au 10 avril 1529.

Fut alors immédiatement exilé de Paris pour 1 an (à Nantes)

Cf. *Bourgeois*, p. 377 ; du Bouloy, VI, 201, 213-215

Un adversaire acharné de Béda – la dispute sur Origène -, qu'il ridiculisa pour avoir tenté de réfuter Erasme.

\* s'était opposé à l'ordre de la reine mère qui taxait les Parisiens de 100 000 écus/an pendant 20 ans pour payer la rançon de Fr. I<sup>er</sup> (*Bourgeois*, pp. 317-318)

→ la mention de Merlin aux côtés de Berquin à sa † est possible : histoire (même si temps court) et psychologique (ennemi de Béda)

(Farge, # 343).

*Captifz delivrez.* — Le lundi XII<sup>e</sup> jour dudict moys, furent mis hors de la garde des huissiers de Parlement mess<sup>rs</sup> Merlin, penitencier de Paris, Bouchard, Du Gué et Beleaue, advocatz en Parlement, lesquelz avoient esté mis captifz et prisonniers par cy devant y a deux ans, reservé ung jour, pour pretendues causes, etc. Et fut audict Merlin par sa sentence enjoingt de aller demourer, l'espace d'un an, à la ville de Nantes en Bretagne ; ledict Bouchart condempné à IIII<sup>e</sup> livres parisis d'amende envers le Roy, et de ne plaider l'espace d'un an en la Court. Des deux autres, je ne sçay pour le present des peines.

Driart, p. 139